

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°25/2012**  
**OBJET : DOTATION CANTONALE 2012**

Conseillers en exercice	: 22
Présents	: 18
Excusés	: 4
Pouvoirs	: 3
Votants	: 21

**SÉANCE DU 18 JUIN 2012**

L'an deux mille douze, le lundi dix-huit juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le onze juin 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAURIN, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Emmanuel DELMOTTE, Christian GORACCI, Marie-Anne ROUAN, Aline ZANI, Adjoint,  
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Marie-Christine DEGLI INNOCENTI, Maurice ELSTUB, Hélène GARDET, Martine LIPUMA, Danièle MAINCENT, Jeannot MANCINI, Laurence MARGAILLAN, Claudine NAVARRO, Françoise RICORD, Marie-Christine SARFATI, Isabelle TOSELLO, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Sébastien BALZANI, Jacques BARRERE qui a donné pouvoir à Jean-Pierre MAURIN, Pierre BRANCATO qui a donné pouvoir à Jean-Marie BELLONE, Heldwige QUEMY qui a donné pouvoir à Isabelle TOSELLO.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Martine LIPUMA

Monsieur Emile BEZZONE, Premier Adjoint, Rapporteur, rappelle au Conseil les principes d'attribution de l'aide aux Communes appelée "Dotation Cantonale". Les opérations éligibles à cette dotation sont les suivantes :

- Les travaux concourant à l'entretien de la voirie communale y compris les travaux connexes de réseaux, de parking et d'aménagement de village,
- Les procédures de classement dans la voirie communale et les études de schémas communaux de voirie.

Il fait mention de l'information donnée par Madame Françoise GIOANNI, Conseillère Générale du Canton du Bar sur Loup, sur le montant auquel la Commune peut prétendre, au titre de cette dotation pour l'exercice 2012, soit 63.470 €.

Monsieur le Premier Adjoint donne lecture du dossier de demande de subvention. Les travaux proposés sont les suivants :

Croisement Bague/Bramafan élargissement par construction muret agglos à bancher	22.690,00 € HT
Chemin du Riou élargissement par construction muret agglos à bancher	30.105,00 € HT
Espace des Mousquettes-Réfection parking communal	41.705,00 € HT
Chemin du Pilon	25.876,00 € HT

<b>TOTAL HT</b>	<b>120.376,00 € HT</b>
-----------------	------------------------

Le plan de financement s'établit comme suit :

Subvention du Département	63.470,00 € HT
Part communale sur fonds propres	56.906,00 € HT

<b>TOTAL HT</b>	<b>120.376,00 € HT</b>
-----------------	------------------------

Le Conseil Municipal, l'exposé du Premier Adjoint, rapporteur, entendu et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** les travaux ci-dessus mentionnés,

**APPROUVE** le plan de financement proposé,

**SOLLICITE** la subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Général au titre de la Dotation Cantonale 2012,

**PRECISE** que les montants correspondants ont été inscrits au budget primitif 2012, article 2315-601.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Pierre MAURIN.

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le